

attribuée dans la presse et que le général Dare a confirmé au comité des affaires extérieures de la défense nationale, le 4 février, à propos d'un engagement du Canada concernant des éléments de brigade transportables par avion pour être utilisés dans le nord de l'Europe ainsi qu'un bataillon dans le sud de l'Europe, puis-je demander au ministre quand on a pris ces engagements et s'ils élargissent nos engagements en ce qui concerne les unités aéroportables de réserve?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je dois conclure qu'on m'a très mal compris. Je renvoie au hansard du 18 décembre 1967, page 5519. Voici ce que j'avais dit:

Nous avons également confirmé ...

Je parlais de la réunion de décembre de l'OTAN.

Nous avons également confirmé le fait qu'en 1968, le Canada maintiendrait en disponibilité a) nos forces navales déjà assignées; b) deux brigades retenues au Canada mais déjà assignées en Europe.

Et j'ai également déclaré ceci:

Quant à nos projets après 1968 ...

C'est-à-dire pour l'année 1969.

... nous nous proposons, conformément aux prévisions du Livre blanc de 1964, de substituer un groupe-brigade transportable par avion et ayant sa base au Canada aux deux brigades actuellement assignées au Canada.

J'indiquais par là, très clairement, que ce que nous appelions à l'époque le reste de la division était ramené de deux brigades à une seule. C'est d'ailleurs exactement ce que j'ai déclaré hier: nous avons pris, en effet, cet engagement concernant une force mobile européenne de l'OTAN.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Comme le premier ministre a déclaré que le gouvernement entreprendrait une réduction progressive de nos forces de l'OTAN et que nous avons un engagement de réserve concernant une brigade aéroportée et un bataillon, s'ensuit-il que le gouvernement est déjà résolu à retirer la brigade actuellement en Europe?

L'hon. M. Cadieux: Cette déduction ne s'impose pas nécessairement à mon avis, monsieur l'Orateur.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Compte tenu de la méprise du ministre, monsieur l'Orateur, j'aimerais lui demander si lui et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles).]

ont déclaré à Washington que la décision du gouvernement canadien, au sujet des forces de l'OTAN, serait prise avant la réunion de mai du Conseil de défense de l'OTAN?

L'hon. M. Cadieux: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je n'ai fait aucune déclaration. Je me suis entretenu avec nos collègues de l'Alliance. On y a laissé entendre je crois, et d'après moi on l'a indiqué même ici au Canada, que les négociations avec nos alliés commenceraient en mai. Nous devrions passer par diverses étapes avant de confirmer ces projets à la réunion de décembre, mais il était question de mettre les négociations en train et nous avons laissé entendre, je crois, que cela se ferait au cours de la réunion du mois de mai.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire à l'adresse du premier ministre. Se rend-il compte que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a assurément dit à Washington que ces décisions seraient prises avant la réunion de mai du Conseil de défense de l'OTAN?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Alors, dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre obtiendra-t-il et mettra-t-il à notre disposition une copie de la séance d'information accordée aux journalistes à Washington, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le très hon. M. Trudeau: Je lui demanderai de m'en obtenir une copie, monsieur l'Orateur.

[Français]

LE PROGRAMME ABM—L'UTILISATION DE
BASES CANADIENNES PAR LES
ÉTATS-UNIS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Je voudrais lui demander s'il peut répondre aujourd'hui à la question que je lui ai posée le 26 mars dernier, savoir si le Canada s'est engagé ou a consenti à permettre au gouvernement américain de se servir des bases canadiennes situées dans le Grand Nord canadien afin d'établir un système d'alerte aéroporté, et si le gouvernement s'est engagé à fournir ces bases ou à permettre aux États-Unis d'utiliser de telles bases sur notre territoire?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les autorités compétentes du ministère m'informent qu'au-